

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ÉVALUATION

Les présentes « **Conditions générales d'évaluation** » s'appliquent aux Produits et Services (chacun défini ci-dessous) livrés par le Fournisseur dans le cadre du Programme d'évaluation pertinent décrit dans un Formulaire de participation. Des conditions supplémentaires ou différentes s'appliquent comme suit : (a) les conditions régissant le Programme spécifique sont énoncées dans les « **Conditions du programme** » applicables, et/ou (b) les conditions régissant l'application du Programme pour des types de Clients ou des lieux spécifiques sont énoncées dans l'« **Annexe** » applicable.

Le Formulaire de participation, les présentes Conditions générales d'évaluation, les Conditions du programme applicables et les Annexes applicables (« **Conditions d'évaluation** ») constituent l'intégralité de l'accord entre le Client et le Fournisseur concernant l'évaluation des Produits et Services.

Le « **Fournisseur** » est l'entité juridique Dell Technologies qui fournit les Produits et/ou Services, et le « **Client** » est l'entité juridique qui accepte de participer au Programme respectif tel qu'identifié dans le Formulaire de participation.

1. Finalité ; utilisation autorisée. Le Fournisseur peut fournir gratuitement au Client : (a) du matériel (« **Équipement** ») et (b) des logiciels connexes, qu'il s'agisse de microcodes, de micrologiciels, de systèmes d'exploitation ou d'applications (« **Logiciels** ») (collectivement, les « **Produits** ») et des services (« **Services** ») tels qu'ils sont définis dans le Formulaire de participation. Les dates d'expédition et de livraison ne sont fournies qu'à titre d'estimation et sont susceptibles d'être modifiées. Sous réserve des Conditions d'évaluation, le Fournisseur accorde au Client une licence temporaire, non transférable et non exclusive (sans droit de sous-licence) pour utiliser les Produits et Services et la documentation associée pendant la Période d'évaluation aux seules fins (1) d'évaluation et de test internes (pour achat, le cas échéant), dans un environnement sécurisé, et/ou (2) de soutien aux activités de développement du Fournisseur, y compris, sans s'y limiter, l'évaluation, l'intégration, le test et la validation des Produits et Services (« **Finalité** »).

2. Limitations d'utilisation. Sauf disposition contraire expresse des Conditions du programme, le Client ne peut pas utiliser les Produits et Services dans un environnement de production. À l'exception des utilisations autorisées dans le cadre de la Finalité ou à moins d'y être spécifiquement autorisé par une Annexe, le Client n'utilisera pas les Produits et Services, ni toute information obtenue à partir de cette utilisation, à quelque fin que ce soit, y compris à des fins commerciales ou pour concevoir ou développer ou autoriser ou aider d'autres personnes à concevoir ou à développer du matériel, des logiciels et des offres connexes. Le Client ne doit pas, et ne doit pas autoriser des tiers à (a) faire de l'ingénierie inversée, décompiler ou désassembler les Produits, ou chercher à découvrir des informations sur l'architecture interne, la conception, le fonctionnement, la fabrication, les caractéristiques ou la fonctionnalité des Produits ; (b) vendre, louer, concéder une licence, accorder une sous-licence, grever, céder, distribuer, transférer ou aliéner de toute autre manière, en tout ou en partie, les Produits ou les Services, ou déplacer les Produits du site d'installation d'origine, à moins que cela ne soit spécifiquement autorisé par les Conditions du programme applicables ou par une Annexe ; (c) modifier ou créer des œuvres dérivées basées sur les Produits ou Services ; ou (d) fournir, mettre à disposition ou permettre l'utilisation des Produits et Services en tout ou en partie par tout tiers, y compris les sous-traitants, sans le consentement écrit préalable du Fournisseur, à moins que cette utilisation par le tiers ne se fasse uniquement pour le compte du Client, qu'elle soit strictement conforme aux Conditions d'évaluation, et que le Client soit entièrement responsable de la violation des Conditions d'évaluation par le tiers. Le Fournisseur peut contrôler le Client pour s'assurer qu'il respecte les Conditions d'évaluation.

3. Logiciels.

3.1. Licence. Sauf disposition contraire expresse dans le présent Article « Logiciel », ou dans les Conditions du programme ou les Annexes applicables, le droit du Client d'utiliser le Logiciel fourni avec l'Équipement ou les Services est régi par les conditions affichées sur www.dell.com/eula (« **CLUF** »), qui sont incorporées au présent document par référence. Pour les besoins du présent Article « Logiciel », tous les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas autrement définis dans les présentes Conditions générales d'évaluation, ainsi que le terme « Logiciel », auront la signification qui leur est donnée dans le CLUF.

- A. Généralités.** Les références à l'achat du Logiciel dans le CLUF seront interprétées comme signifiant la mise à disposition du Logiciel par le Fournisseur ou un Partenaire revendeur et l'utilisation du Logiciel par le Client comme prévu dans les présentes Conditions générales d'évaluation et les Conditions du programme et Annexes applicables.
- B. Droit d'utilisation.** En lieu et place de l'Article « Droit d'utilisation » du CLUF, le droit d'utilisation du Client est régi par ce qui suit : sous réserve et en contrepartie du respect par le Client des Conditions d'évaluation et du CLUF, le Concédant accorde au Client une licence temporaire, personnelle, non exclusive, non transférable et gratuite d'utilisation du Logiciel dans l'environnement autre que de production du Client uniquement pour la Finalité durant la Période d'évaluation, ou toute période différente si spécifiée autrement dans les Conditions du programme applicables. Le Client a l'autorisation de copier le Logiciel selon ses besoins pour l'installer et l'exécuter en accord avec l'Article « Logiciel », mais à part cela, uniquement à des fins de sauvegarde. Des conditions de licence supplémentaires pour certains Logiciels peuvent figurer dans le Tableau des conditions spécifiques à chaque offre, accessible à l'adresse www.dell.com/offeringspecificterms (« **Tableau CSO** »), et les conditions supplémentaires applicables au Logiciel qui vous est concédé sous licence pour une durée limitée (« **Logiciel sous abonnement** ») sont disponibles à l'adresse www.delltechnologies.com/subscription_terms (« **Conditions d'abonnement** »).
- C. Limitation de responsabilité.** En lieu et place de l'Article « Limitation de responsabilité » du CLUF, l'Article « Limitation de responsabilité » des présentes Conditions générales d'évaluation s'applique.

3.2. Autres conditions de licence. Si un Produit est fourni avec un accord « click-to-accept » inclus dans le processus d'installation et/ou de téléchargement, ou si un accord « shrink-wrap » est inclus dans l'emballage du Produit, les termes de cet accord « click-to-accept » ou « shrink-wrap », en cas de conflit avec les présentes Conditions, (a) ne prévaudront pas en ce qui concerne le Logiciel pour lequel le Fournisseur ou un Fournisseur affilié est le concédant de licence ; et (b) prévaudront (à l'exclusion de toute disposition de licence perpétuelle) en ce qui concerne le Logiciel pour lequel le Fournisseur ou un Fournisseur affilié n'est pas le concédant de licence. Nonobstant toute condition contraire d'une licence « click-to-accept » ou « shrink-wrap », toutes les licences d'utilisation du Logiciel expireront à la fin de la Période d'évaluation, le cas échéant.

3.3. Versions des Logiciels. Les versions des logiciels fournies par le Fournisseur après la livraison initiale du Logiciel seront soumises aux conditions de licence énoncées dans le présent Article « Logiciel ».

4. Services. Sauf disposition contraire expresse dans les Conditions d'évaluation, les Services fournis dans le cadre des Conditions d'évaluation sont régis par les conditions d'utilisation des services applicables à ce service et disponibles à l'adresse suivante : www.dell.com/servicecontracts/global.

5. Confidentialité.

5.1. Champ d'application. On entend par « **Informations confidentielles** » l'ensemble des informations, données techniques ou savoir-faire fournis dans le cadre du Programme, que ce soit sous forme écrite, orale, électronique, sur un site Web ou autre, par le Fournisseur au Client et qui : (a) sont marqués, accompagnés ou étayés par des documents désignant clairement et ostensiblement ces documents comme étant « confidentiels », « à usage interne » ou l'équivalent ; (b) sont identifiés par le Fournisseur comme étant confidentiels avant, pendant ou rapidement après la présentation ou la communication ; ou (c) dont le Client devait raisonnablement savoir qu'ils sont confidentiels. Les Informations confidentielles ne comprennent pas les informations qui : (1) sont légitimement en possession du Client sans obligation préalable de confidentialité de la part du Fournisseur ; (2) sont de notoriété publique (ou deviennent de notoriété publique autrement que par la violation de la confidentialité par le Client) ; (3) sont légitimement fournies au Client par un tiers sans restriction de confidentialité ; ou (4) ont été développées indépendamment par le Client sans référence aux Informations confidentielles du Fournisseur.

5.2. Protection. Le Client veillera à (a) utiliser les Informations confidentielles divulguées par le Fournisseur uniquement dans le but d'exercer des droits ou d'exécuter des obligations en rapport avec le Programme ; et à (b) protéger de toute divulgation à des tiers les Informations confidentielles divulguées par le Fournisseur, à partir de la date de la divulgation et jusqu'à 3 ans après celle-ci. Sous réserve des dispositions du présent Article « Confidentialité », les obligations susmentionnées n'expireront jamais en ce qui concerne les informations



techniques sur les Produits et Services du Fournisseur ou toute information sur d'éventuels produits ou services non encore commercialisés.

6. Exclusion de garantie. Les Produits et Services sont fournis « en l'état », . Dans la mesure permise par la loi applicable, le Fournisseur décline toute garantie et condition, expresse, implicite ou autre, concernant les Produits et Services, y compris, mais sans s'y limiter : (a) toute garantie ou condition de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, de titre de propriété et d'absence de contrefaçon ; et (b) toute garantie découlant d'une loi, de l'application de la loi, d'une pratique commerciale, d'une performance ou d'un usage commercial. Les Produits et Services ne sont pas tolérants aux pannes et ne sont pas conçus ni destinés à être utilisés dans des environnements dangereux, nécessitant des performances à l'abri des pannes, notamment une application où la défaillance des Produits ou Services pourrait entraîner directement le décès, des blessures corporelles, ou des dommages physiques ou matériels graves (collectivement, les « Activités à haut risque »). Le Fournisseur décline expressément toute garantie expresse ou implicite d'adéquation à des Activités à haut risque.

7. Limitation de responsabilité. Le Fournisseur, ses Sociétés affiliées et ses sous-traitants ne seront pas responsables des dommages indirects, punitifs, accessoires, consécutifs, exemplaires ou spéciaux, ni de la perte de bénéfices, perte d'utilisation, perte ou utilisation de données ou interruption des activités de quelque nature que ce soit. L'entière responsabilité du Fournisseur pour toute réclamation et tout dommage découlant des présentes Conditions d'évaluation et/ou des Produits et Services, ou en rapport avec ceux-ci, ne dépassera pas le moins élevé des montants suivants : (a) le prix catalogue des Produits et Services applicables donnant lieu à la réclamation ; ou (b) 50 000 USD. Dans la mesure permise par le droit applicable, ces limitations s'appliquent qu'elles découlent d'un contrat, d'un délit, d'une garantie ou de toute autre théorie de la responsabilité, même si l'on a été informé ou conscient de la possibilité de tels dommages et même si un recours n'atteint pas son objectif essentiel.

8. Droits de propriété intellectuelle. Tous les droits, titres et intérêts relatifs à la propriété intellectuelle du Fournisseur, y compris, mais sans s'y limiter, ceux qui sont incorporés dans les Produits et Services, restent la propriété du Fournisseur. Le Client n'utilisera pas le nom du Fournisseur ni aucun(e) marque de commerce, nom commercial ou marque de service du Fournisseur, ni ne citera l'opinion d'un employé du Fournisseur dans toute publicité ou autre sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit du Fournisseur.

9. Conformité à la législation. Le Client est soumis au respect de toutes les lois et réglementations applicables à la réception et à l'utilisation par le Client des Produits et/ou Services dans tout pays dans lequel le Client exerce ses activités (« **Lois applicables** ») et en est responsable, y compris toutes les lois de lutte contre la corruption et la subornation en vigueur (y compris, sans s'y limiter, le U.S. Foreign Corrupt Practices Act, le UK Bribery Act 2010, et celles en vigueur dans les juridictions où le Client exerce ses activités), ainsi que les lois sur le contrôle des exportations et les sanctions économiques des États-Unis, de l'Union européenne et d'autres juridictions applicables (« **Lois commerciales applicables** »). Sauf disposition expresse d'une Annexe, les Produits et/ou Services sont destinés à l'usage propre ou interne du Client conformément à la Finalité, et ils ne peuvent être utilisés, vendus, loués, exportés, importés, réexportés ou transférés qu'avec le consentement écrit du Fournisseur et dans le respect des Lois commerciales applicables. Le Client déclare et garantit ne pas faire l'objet de, ni être visé par une quelconque sanction économique en vertu des Lois commerciales applicables, et ne pas être domicilié dans un pays ni territoire faisant l'objet de, ou étant visé par de telles sanctions économiques. Pour en savoir plus sur les restrictions géographiques et le respect des Lois commerciales applicables, consultez www.dell.com/tradecompliance.

10. Sauvegarde et suppression des logiciels ou données. Le Client doit sauvegarder toutes les données ou tous les Logiciels et supprimer toutes les données confidentielles, non publiques ou sensibles (« **Données couvertes** ») de l'Équipement avant de les renvoyer au Fournisseur ou avant que ces éléments soient supprimés par celui-ci. Le Fournisseur ne sera en aucun cas responsable de la perte de données ou de Logiciels, des coûts associés à la restauration de données ou de Logiciels, de la divulgation de données confidentielles ou sensibles se trouvant sur les Produits ou utilisées dans les Services, ni de toute exigence légale ou réglementaire de se conformer à des règles spéciales ou à d'autres exigences pouvant s'appliquer aux Données couvertes. Le Client accepte d'indemniser, de défendre et de dégager le Fournisseur de toute responsabilité en cas de réclamation ou de responsabilité à l'encontre du Fournisseur découlant de toute Donnée couverte pouvant se trouver sur les Produits ou utilisée dans les Services.

11. Droit applicable ; juridiction compétente. Si le Client est domicilié aux États-Unis ou si l'entité juridique du Fournisseur est Dell World Trade L.P.: (a) les Conditions d'évaluation et tous les litiges liés aux Conditions d'évaluation et/ou au Programme auquel le Client participe sont régis par les lois de l'État du Texas (à l'exclusion des règles de conflit de lois) et les lois fédérales des États-Unis ; et (b) dans la mesure permise par la loi, les tribunaux d'État et les tribunaux fédéraux situés au Texas auront une compétence exclusive pour tout litige. Les Parties acceptent de se soumettre irrévocablement à la compétence personnelle des tribunaux d'État et des tribunaux fédéraux situés dans le comté de Travis ou de Williamson, Texas, et acceptent de renoncer à toute objection à l'exercice de la juridiction sur les Parties par ces tribunaux et à la compétence de ces tribunaux.

Si le Client est domicilié en dehors des États-Unis : (1) les Conditions d'évaluation et tous les litiges liés aux Conditions d'évaluation et/ou au Programme auquel le Client participe sont régis par le droit substantiel en vigueur dans le pays dans lequel le Fournisseur est immatriculé, sans tenir compte des règles de conflit de lois ; et (2) les tribunaux de ce pays auront compétence exclusive sur tout litige.

En tout état de cause, ni la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, ni l'Uniform Computer Information Transaction Act ne sauraient s'appliquer aux Conditions d'évaluation ou à tout litige.

12. Généralités. Le Client ne transférera ni ne cédera les Conditions d'évaluation ou tout droit ou obligation qui en découle. Le Fournisseur et le Client sont des co-contractants indépendants, et aucun n'est un représentant légal ni un agent de l'autre. La non-application par le Fournisseur d'une disposition des Conditions d'évaluation ne constituera pas une renonciation à celle-ci ni à une autre disposition. Si une partie des Conditions d'évaluation est jugée inapplicable, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée. Les Conditions d'évaluation resteront en vigueur aussi longtemps que les Produits demeureront en possession du Client dans le cadre du présent Accord. Les articles « Confidentialité », « Limitation de responsabilité », « Droits de propriété intellectuelle », « Respect des lois » et « Droit applicable ; juridiction compétente » des présentes Conditions générales d'évaluation survivront à la résiliation ou à l'expiration des Conditions d'évaluation.

CONDITIONS DU PROGRAMME DEMO IT

Les présentes Conditions du programme Demo It (« **Conditions du programme** ») régissent la fourniture et l'utilisation par le Client des Produits et Services décrits dans le Formulaire de participation.

1. Période d'évaluation. La « **Période d'évaluation** » commence 5 jours après l'expédition des Produits et se poursuit pendant 30 jours ou jusqu'à la date de fin de la Période d'évaluation indiquée dans le Formulaire de participation ou convenue par écrit par les Parties, sauf (a) si elle est résiliée par écrit avant cette date conformément à l'Article « Résiliation ; Retour des Produits » ci-dessous, ou (b) si elle est prolongée par écrit par le Fournisseur. Dans les 10 jours suivant l'expiration ou la résiliation de la Période d'évaluation, le Client retournera les Produits conformément aux instructions du Fournisseur, en bon état, à l'exclusion de l'usure raisonnable. Si le Client ne retourne pas les Produits dans ces 10 jours, et sans limiter les autres recours à la disposition du Fournisseur, ce dernier pourra facturer au Client le prix catalogue des Produits.

2. Titre et risque de perte. Sauf si le Fournisseur a facturé les Produits au Client et que le Client a payé le Fournisseur (conformément à l'Article « Période d'évaluation » ci-dessus), le Fournisseur conservera la propriété et le titre exclusifs des Produits (le Logiciel fourni avec l'Équipement est soumis aux licences énoncées à l'Article « Logiciel » des Conditions générales d'évaluation (indépendamment de la facture et du paiement). Le Client ne déclarera ni ne fera valoir aucun droit de propriété sur les Produits et exemptera ceux-ci de tout privilège, toute saisie et toute autre charge. Le risque de perte et de détérioration des Produits est assumé par le Client lorsqu'ils sont en sa possession ou, le cas échéant, en la possession d'un Utilisateur final désigné dans une Annexe. Le Client (ou un Utilisateur final désigné dans une Annexe) maintiendra une couverture d'assurance raisonnable pour les Produits jusqu'à ce qu'ils soient retournés au Fournisseur. Tous les rapports, données ou résultats d'essais, commentaires, analyses comparatives ou autres analyses délivrés au Fournisseur par le Client, ou élaborés dans le cadre de l'utilisation du Produit ou des Services, seront considérés comme faisant partie des Produits et des Services et comme étant la propriété du Fournisseur.

3. Environnement sécurisé. Les Produits seront conservés dans un environnement sécurisé dont l'accès sera limité aux employés du Client ou au personnel qui a besoin d'accéder aux Produits pour réaliser la Finalité. Le Client maintiendra le contrôle physique des Produits et les conservera sur le site d'installation spécifié dans le Formulaire de participation.

4. Modifications des Produits. Le Fournisseur se réserve le droit, pendant la Période d'évaluation, de modifier, réviser ou retirer les Produits du site d'installation du Client. À la demande du Fournisseur, le Client délivrera au Fournisseur un accès raisonnable au site d'installation du Client à ces fins. Le Fournisseur restera propriétaire de l'ensemble des modifications, travaux dérivés, changements, expansions ou améliorations des Produits.

5. Résiliation ; Retour des Produits. Chacune des parties pourra résilier les Conditions d'évaluation et les droits accordés par les présentes à tout moment moyennant une notification écrite. À la résiliation des Conditions d'évaluation ou, si cela a lieu avant, à la fin de chaque Période d'évaluation, le Client cessera immédiatement d'utiliser les Produits et les Services et, selon les instructions du Fournisseur, retournera immédiatement tous les Produits dans le même état que celui dans lequel ils ont été livrés, à l'exception d'une usure raisonnable. Le Fournisseur pourra demander à tout moment (a) que les Produits lui soient retournés, et/ou (b) que le Client cesse d'utiliser tout Logiciel fourni et certifie la destruction de ce Logiciel (y compris les copies), et le Client s'engage à se conformer sans délai à cette demande.

ANNEXES

Les conditions énoncées dans les présentes Annexes s'appliquent à différents types de Clients ou de lieux, comme indiqué dans chaque Annexe. Les conditions des Annexes modifient ou révisent les Conditions générales d'évaluation, les Conditions du programme applicables et le Formulaire de participation. En cas de conflit de conditions, l'Annexe prévaudra sur les Conditions générales d'évaluation, les Conditions du programme applicables et le Formulaire de participation.

ANNEXES POUR LES PARTENAIRES REVENDEURS

1. Généralités. Conditions supplémentaires ou différentes applicables aux Fournisseurs de solutions Dell (y compris les Revendeurs fédéraux tels que définis dans l'Annexe applicable), aux Distributeurs et aux Partenaires OEM Track participant au Dell Technologies Partner Program, aux clients OEM et aux autres partenaires revendeurs (« **Partenaires revendeurs** »).

1.1. Le Fournisseur peut fournir ou autoriser le Partenaire revendeur à fournir, sans frais, les Produits et/ou Services au client direct ou indirect du Partenaire revendeur ou à un client potentiel (chacun étant un « **Utilisateur final** ») afin que l'Utilisateur final l'exploite uniquement dans le cadre de la Finalité décrite dans les Conditions d'évaluation. Si le Fournisseur l'exige, le Partenaire revendeur devra communiquer le nom et l'adresse de l'Utilisateur final, ainsi que toute autre information demandée par le Fournisseur.

- A.** Le Partenaire revendeur ne fournira pas, et ne demandera pas au Fournisseur de fournir, des Produits ou des Services à un Utilisateur final, à moins et jusqu'à ce que l'Utilisateur final soit lié par un accord écrit avec le Partenaire revendeur (« **Accord de l'utilisateur final** ») exigeant que l'Utilisateur final se conforme aux Conditions d'évaluation et à toutes les Lois applicables. Aux fins de ce qui précède, les références applicables au « Client » dans les Conditions d'évaluation signifieront « l'Utilisateur final ». L'Accord de l'utilisateur final ne doit pas être incompatible avec les droits de propriété du Fournisseur ni avec les droits de propriété intellectuelle sur les Informations confidentielles, les Produits et les Services, ni moins protecteur de ces droits que les dispositions énoncées dans les Conditions d'évaluation. Le Partenaire revendeur appliquera l'Accord de l'utilisateur final avec le même degré de diligence que celui qu'il utilise pour appliquer les contrats de clients similaires. Le Partenaire revendeur est responsable du non-respect des Conditions d'évaluation par l'Utilisateur final. Le Partenaire revendeur indemnisera et dégage le Fournisseur et ses concédants et fournisseurs de toute réclamation ou responsabilité découlant du non-respect par l'Utilisateur final des Conditions d'évaluation et/ou de l'utilisation des Produits et Services. Si le Partenaire revendeur est un distributeur, le Partenaire revendeur (a) s'assurera que son Fournisseur de solutions transmet les termes et conditions de l'Annexe à son Utilisateur final dans l'Accord de l'utilisateur final entre le Fournisseur de solutions et l'Utilisateur final, et (b) ajoute le Fournisseur en tant que tiers bénéficiaire de l'Accord de l'utilisateur final.
- B.** Le Partenaire revendeur ne pourra pas modifier, et devra s'assurer que l'Utilisateur final ne modifie pas les Produits et Services sans l'autorisation écrite préalable du Fournisseur. Si le Fournisseur accorde une telle autorisation, le Partenaire revendeur accepte d'assumer la responsabilité de tous les problèmes et réclamations liés à cette modification, de maintenir la conformité réglementaire et de sécurité après que le Partenaire revendeur a modifié les Produits et Services, et d'obtenir toutes les approbations ou certifications réglementaires qui peuvent être nécessaires à la suite de cette modification. Le Partenaire revendeur indemnisera, défendra et dégage le Fournisseur et ses concédants et fournisseurs de toute réclamation ou responsabilité découlant d'une telle modification. Le Partenaire revendeur est responsable de la remise des Produits dans leur état d'origine (à l'exclusion de l'usure raisonnable) avant de les renvoyer au Fournisseur.
- C.** Le Partenaire revendeur reste responsable de toutes les obligations énoncées dans les Conditions d'évaluation, y compris la restitution des Produits au Fournisseur (ou, dans la mesure prévue par les Conditions d'évaluation, le paiement des Produits) à la fin de la Période d'évaluation, à la résiliation des Conditions d'évaluation, ou autrement selon les Conditions d'évaluation.
- D.** Nonobstant ce qui précède, le Fournisseur pourra demander au Partenaire revendeur de lui retourner les Produits si le Fournisseur a des raisons de croire que le Partenaire revendeur ou l'Utilisateur final a enfreint les Conditions d'évaluation ou refusé de fournir les informations demandées par le Fournisseur en vue de confirmer la conformité à celles-ci. Dans ce cas, le Partenaire revendeur se conformera à la demande de retour à ses propres frais.



2. Partenaires revendeurs des clients publics. Le cas échéant, des conditions supplémentaires pour les Partenaires revendeurs fournissant des Produits et Services aux Clients publics et aux Clients fédéraux américains (tels que les Revendeurs fédéraux américains et les Partenaires revendeurs des Clients publics non américains) sont énoncées dans l'Annexe pour les Clients publics (non fédéraux américains) et dans l'Annexe pour les Clients fédéraux américains.

ANNEXE POUR LES CLIENTS PUBLICS (NON FÉDÉRAUX AMÉRICAINS)

1. Conditions supplémentaires ou différentes applicables à tous les Clients publics. Les « **Clients publics** » sont définis comme toute entité qui est un département, une agence, une division ou un bureau d'un gouvernement national, fédéral, régional, de district, d'État, de comté ou municipal, ou qui appartient à un gouvernement national, fédéral, régional, de district, d'État, de comté ou municipal (« **Entité publique** »), ou toute entité qui fournit des services à, ou pour le compte d'une Entité publique et pour laquelle les présentes conditions s'appliquent à ces services. Le terme « Client public » exclut expressément tout Client fédéral américain.

1.1. Le Client public reconnaît que (a) la fourniture par le Fournisseur de Produits et Services dans le cadre du Programme n'est pas destinée à influencer une quelconque décision commerciale actuelle ou future ; (b) le Client public n'a aucune obligation de conférer un quelconque avantage commercial au Fournisseur, et l'adhésion au Programme n'influencera pas de manière inappropriée les décisions concernant les relations du Client public avec le Fournisseur ; et (c) la participation du Client public au Programme est autorisée en vertu des lois, réglementations et politiques internes applicables au Client public.

1.2. Si le Fournisseur le demande et si cela est applicable dans le cadre du Programme, le Client public accepte de fournir un retour d'information par le biais du formulaire d'évaluation du Fournisseur ou par tout autre moyen écrit acceptable dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle le Client reçoit les Produits et Services. Si le Client public ne fournit pas l'évaluation dans ce délai, il retournera tous les Produits au Fournisseur.

1.3. Toute partie des Conditions d'évaluation qui est légalement inapplicable au Client public ne s'appliquera pas.

1.4. En concluant les présentes Conditions d'évaluation, vous confirmez que (a) vous êtes un agent contractuel ou un autre représentant autorisé du Client public ayant le pouvoir d'engager le Client public aux fins d'accepter les Produits et les Services conformément aux conditions énoncées dans les Conditions d'évaluation ; et que (b) vous avez lu, et acceptez d'être lié(e) par les conditions de tout contrat de licence applicable aux Produits (voir l'Article « Logiciels » des Conditions générales d'évaluation) ou par les conditions de service applicables aux Services (voir l'Article « Services » des Conditions générales d'évaluation).

1.5. Les présentes Conditions applicables au Client public prévalent sur les Conditions d'évaluation ; toutefois, les conditions de licence applicables aux Logiciels (Article « Logiciels » des Conditions générales d'évaluation) prévalent sur les présentes conditions.

1.6. Le Client public convient que la validité des Conditions d'évaluation est subordonnée à l'acceptation par le Client public dans la forme prévue par la législation locale applicable.

1.7. Le Client public informera le Fournisseur lorsque l'évaluation et les essais seront terminés. Le Fournisseur organisera le retour des Produits sans frais, le cas échéant, ou lorsque le Client Public a conclu un accord séparé pour acheter ou louer les Produits et Services auprès du Fournisseur ou d'un Partenaire revendeur. Outre l'obligation énoncée à l'article « Sauvegarde et suppression des logiciels ou données » des Conditions générales d'évaluation, le Client public s'engage à supprimer toutes les données conformément aux normes en vigueur avant de renvoyer les Produits au Fournisseur.

ANNEXE DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES A LA RÉGION

1. **EMEA.** Conditions supplémentaires ou différentes applicables aux Clients situés en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique (« **EMEA** »).

1.1. Pour le programme **Demo It**, les Produits et leurs composants peuvent être neufs, d'occasion ou remis à neuf.

1.2. Nulle disposition des Conditions d'évaluation n'exclura ou ne limitera la responsabilité d'une Partie en cas de : (a) décès ou dommages corporels ; (b) fraude ou déclaration frauduleuse.

A. Toute partie des Conditions générales d'évaluation incompatible avec le droit impératif applicable ne s'appliquera pas.

B. Les parties reconnaissent que les Produits et Services sont fournis gratuitement par le Fournisseur et qu'ils sont par conséquent soumis aux restrictions légales applicables aux droits de garantie du Client et à la responsabilité du Fournisseur.

2. **LATAM.** Conditions supplémentaires ou différentes applicables aux Clients situés en Amérique latine (« **LATAM** »).

2.1. Pour le programme **Demo It**, les Produits et leurs composants peuvent être neufs, d'occasion ou remis à neuf.

2.2. Sauf disposition contraire dans un accord en vigueur conclu par les Parties avec des objectifs spécifiques pour les transactions de vente décrites dans les présentes, toutes les transactions de vente seront régies par les Conditions de vente standard du Fournisseur pour le pays spécifique consultables sur www.dell.com.

2.3. **Brésil.** La Période d'évaluation du Programme **Demo It** est de 60 jours à compter de la date de facturation de la démonstration (« nota fiscal de demonstração »). Après cette période, le Client devra mettre les Produits à la disposition du Fournisseur pour qu'il les transporte dans ses installations. Si le Client est un contribuable ICMS, il devra également émettre une facture de retour au Fournisseur.

3. **Taiwan.** Des conditions supplémentaires ou différentes s'appliquent aux Clients situés à Taïwan.

3.1. En **acceptant** le Formulaire de participation (par une signature physique, une signature électronique ou en cliquant pour accepter), le Client accepte en outre que le Formulaire de participation et tous les documents à exécuter en vertu des présentes puissent prendre la forme d'un document ou d'un enregistrement électronique et puissent être signés électroniquement. Les signatures électroniques apparaissant sur de tels documents sont équivalentes à des signatures manuscrites en termes de validité, de force exécutoire et de recevabilité.

4. **Philippines.** Conditions supplémentaires ou différentes applicables aux Clients situés aux Philippines.

4.1. **Droit applicable ; juridiction compétente.** Si le Client est domicilié aux Philippines : (1) les Conditions d'évaluation et tous les litiges liés aux Conditions d'évaluation et/ou au Programme auquel le Client participe sont régis par le droit substantiel en vigueur à Singapour, indépendamment des règles de conflit de lois ; et (2) le lieu de juridiction exclusif pour tout litige sera résolu par un arbitrage administré par le Centre d'arbitrage international de Singapour (« SIAC ») conformément aux Règles d'arbitrage du Centre d'arbitrage international de Singapour (« Règles SIAC ») alors en vigueur, lesquelles règles sont réputées être incorporées par référence dans la présente clause. En tout état de cause, ni la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, ni l'Uniform Computer Information Transaction Act ne sauraient s'appliquer aux Conditions d'évaluation ou à tout litige.

5. **Chine.** Conditions supplémentaires ou différentes applicables aux Clients situés en Chine.

5.1. En acceptant le Formulaire de participation (par le biais d'un clic de souris, d'un clic électronique, d'une signature physique, d'une signature électronique ou en cliquant pour accepter), le Client accepte en outre que le Formulaire de participation et tous les documents à signer en vertu des présentes puissent prendre la forme d'un



document ou d'un enregistrement électronique et puissent être signés ou acceptés électroniquement. Les signatures électroniques apparaissant sur de tels documents sont équivalentes à des signatures manuscrites en termes de validité, de force exécutoire et de recevabilité.

5.2. Pour le programme **Demo It**, les Produits et leurs composants peuvent être neufs, d'occasion ou remis à neuf. Le Client inspectera et vérifiera l'intégrité et l'état des Produits et des composants (le cas échéant) à la réception de l'envoi du Fournisseur sur le Site d'installation, et signera pour acceptation après avoir confirmé que les Produits sont corrects et ne présentent pas de dommages physiques. Si le Client trouve des Produits incorrects ou physiquement endommagés dans l'envoi, il refusera de signer la réception, et signalera immédiatement l'objection au personnel de transport désigné par le Fournisseur et notifiera le Fournisseur pour qu'il récupère les Produits.

5.3. Le Client conservera l'emballage d'origine des Produits et le renverra au Fournisseur avec les Produits. Le Client dédommagera le Fournisseur pour toute perte ou tout dommage selon le prix indiqué par le Fournisseur, à l'exclusion de l'usure raisonnable.

6. Inde. Conditions supplémentaires ou différentes applicables aux Clients situés en Inde.

6.1. Fiscalité. Le Client sera responsable de l'acquittement de tout impôt sur le revenu (y compris les intérêts, prélèvements, taxes, frais, pénalités, etc.) survenant, dû, réclamé, recouvré ou à payer de quelque manière que ce soit au titre des Produits et/ou Services fournis dans le cadre du Programme d'évaluation concerné. Le Fournisseur se réserve le droit de prélever, déduire, récupérer, recouvrer ou réclamer de toute autre manière les impôts à la source applicables conformément aux dispositions de la Loi sur l'impôt sur le revenu de 1961 (« la Loi »), y compris en vertu de l'article 194R de la Loi, auprès du Client.

7. Canada. Conditions supplémentaires ou différentes applicables aux Clients situés au Canada.

7.1. Droit applicable ; juridiction compétente. Les Conditions d'évaluation et tous les litiges liés aux Conditions d'évaluation et/ou au Programme auquel le Client participe sont régis par les lois de la province de l'Ontario et les lois fédérales du Canada qui y sont applicables. Les Parties acceptent de se soumettre irrévocablement à la compétence personnelle des tribunaux de province ou des tribunaux fédéraux situés à Toronto (Ontario) et acceptent de renoncer à toute objection à l'exercice de la juridiction sur les Parties par ces tribunaux et à la compétence de ces tribunaux. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas aux conditions d'évaluation ou à tout litige en découlant et en est expressément exclue.